

Un style qui plaît aux uns, mais qui dérange beaucoup d'autres

► Modrikamen a l'avantage d'être pugnace. Mais c'est aussi un défaut, dit Alain Zenner : "Quand il mord une proie, il ne peut plus la lâcher !"

On l'aime ou on le hait. Ses adversaires détestent ses méthodes, comme quand, pour obtenir que seuls les actionnaires d'octobre puissent voter à l'AG de Fortis, il avait préféré agir sur requête unilatérale devant la cour d'appel, au lieu d'évoquer ce point de façon contradictoire devant le tribunal de commerce. Par contre, ceux qui travaillent dans le camp de Modrikamen apprécient sa pugnacité. Finalement, l'homme a les défauts de ses qualités, comme le résume Alain Zenner, avocat spécialisé en droit des sociétés et député bruxellois, qui s'exprime ici à titre personnel : "C'est un excellent juriste et un homme de combats. Ses deux grandes qualités sont le courage et la persévérance. Il mesurait certainement d'avance que le dossier Fortis représenterait un travail gigantesque et que ses adversaires ne seraient pas tendres. Mais rien ne lui fait peur. Il possède une force de conviction qui lui permet de défendre ses causes jusqu'au bout, même dans l'adversité. Son "jusqu'au-boutisme" me paraît cependant aussi constituer un point faible : quand il mord une proie, il ne peut plus la lâcher ! Or, il faut pouvoir négocier, et concilier les intérêts opposés pour engranger des résultats rapides et concrets."

Modrikamen aime détonner dans les prétoires. Ça marche parfois, mais pas toujours... Pour Zenner, "la plaidoirie de rupture est parfois nécessaire; l'exemple de Gisèle Halimi et de Roger Lallemand dans les poursuites pour IVG dans les années 1970 est parlant. Mais elle est dangereuse si elle ne s'embarrasse pas de nuances ou foule au pied les règles professionnelles. L'intransigeance de l'avocat peut ébranler la confiance des magistrats. Or, il est évidemment essentiel pour le justiciable d'être représenté par quelqu'un qui a l'oreille du tribunal".

Cedric Guyot de Mishagen, avocat au cabinet CMS DeBacker, conseil de Deminor, apprécie l'efficacité de la méthode Modrikamen : "Comme avocat, il a un style à l'américaine, qui peut déranger, mais qui a son efficacité. Quand

on lui confie un dossier, il le creuse jusqu'au bout, jusqu'au fond du fond." Ce "jusqu'au-boutisme" est-il un défaut ? "Il agit sur les instructions de ses clients", rappelle M^e Guyot. "Si ceux-ci lui disent qu'il faut aller jusqu'au bout, il y va. L'avocat est censé être le mandataire de ses clients. Dans ce cadre-ci, vu les pertes financières subies par ceux qui étaient actionnaires en octobre 2008, je pense que les instructions ont été d'aller jusqu'au bout." L'avocat de Deminor commente encore la collaboration avec le cabinet Modrikamen : "Nous avons collaboré avec lui de manière constructive. Lui avait sans doute une stratégie que je qualifierais de plus agressive que la nôtre. Mais il a obtenu d'excellents résultats là où il le fallait. On ne peut pas toujours tout gagner."

Parmi les détracteurs de l'avocat, on préfère rester dans l'anonymat, sans hésiter à critiquer le côté "procédurier" de Modrikamen. On dénonce aussi sa façon d'utiliser les médias. "Je le connais bien", dit un de ses confrères. "Il a envie de faire de la politique depuis longtemps. C'est un tribun; il a le charisme et tout ce qu'il faut pour faire de la politique. Même les défauts..." D'aucuns pointent le combat que Modrikamen a livré avec le gouvernement, et en particulier avec Didier Reynders, le ministre des Finances. "Dans cette affaire, on a perdu six mois parce que Didier Reynders et Mischaël Modrikamen sont tous les deux aussi arrogants l'un que l'autre", estime un avocat d'affaires. "Il faut les renvoyer dos à dos. Reynders et Modrikamen ont tous deux une intelligence et une mémoire impressionnantes. Ils sont brillants. Tous les deux saisissent la moindre occasion pour le faire savoir. Ils savent qu'ils ne peuvent pas se parler. S'ils le font, ils devront renoncer à leur heure de gloire ! Ils sont donc condamnés à être adversaires et la Belgique à être victime."

Et de conclure : "Si tous les avocats étaient comme lui, le monde serait peut-être meilleur... mais il serait aussi pire !"

Ph.G.